

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le deux décembre, à 20 heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 11 mars 2025, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de BLANZAC, sous la présidence de Monsieur Pierre ROUMILHAC, Maire de BLANZAC.

Présents : Mrs ROUMILHAC Pierre, PREVOT Alain, Mme LAGOUTTE Delphine, M. COLIN Alexandre, Mme VAN DEN BERGHE Marie, M. MATHIEU Alain, Mmes GAUCHON Danielle, CORDIER Séverine et M. DERVIN Denis.

Nombre de membre en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

• **Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025 :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

• **Protection sociale complémentaire (volet santé) :**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 21 octobre avait décidé de fixer la participation de la commune à 30 euros. Le CST auprès du Centre de Gestion qui a donc été saisi a, tout en émettant un avis favorable fait part de ses observations à savoir qu'il aurait souhaité que la participation soit de 35 euros.

Après délibérations et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir sa participation à 30 euros.

• **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP :**

Le Maire rappelle que chaque année il est nécessaire de délibérer afin de l'autoriser à régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 et ce, dans la limite du quart des montants inscrits en 2025. Il ajoute par ailleurs qu'il risque y avoir de gros restes à réaliser dans la mesure où les leds tout juste posées n'ont pas été facturées.

Après en avoir délibéré, et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement selon les modalités suivantes :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET 2025	MONTANT MAXI AUTORISE
2131	Bâtiments publics	85 500.00 €	21 375.00 €
2132	Bâtiments privés	100 300.00 €	25 075.00 €
2151		4 600.00 €	1 150.00 €
21538	Autres réseaux	35 000.00 €	8 750.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	65 426.43 €	16 356.00 €
TOTAL CHAPITRE 21		290 826.43 €	72 706.00 €
2315	Immobilisations corporelles en cours	87 600.00 €	21 900.00 €
TOTAL CHAPITRE 23		87 600.00 €	21 900.00 €

• **Questions diverses :**

- Le Maire évoque le rapport de la CLECT parvenu en mairie au mois de juillet et que chaque commune membre devait approuver dans les trois mois suivants. Il précise que celui-ci concernant essentiellement les communes ayant transféré leur excédent ou leur déficit du budget assainissement à la CCHLEM.

- Repas des ainés : il demande rapidement quel a été le ressenti pour les élus présents ce jour-là

- Plaque sur la légende des 7 tombeaux : Fabrègue a fait un devis de 131.92 euros TTC au format A3. Le Maire propose de leur demander un prototype afin de savoir à quoi cela va ressembler

- Commission pour la révision des listes électorales : le Maire informe l'assemblée que celle-ci va devoir bientôt être convoquée.

- Enquête publique pour le projet éolien de Berneuil- Saint-Junien-les-Combès : elle va avoir lieu du 5 janvier au 6 février. Blanzac étant dans le périmètre des 6 kilomètres, le Conseil Municipal est invité à émettre son avis.

Alexandre COLIN demande alors si, malgré la saturation des postes sources, les projets de ce genre continuent. Ce à quoi le Maire ne peut apporter de réponse.

Le Maire demande ensuite s'il y a d'autres questions ou observations. Ce qui n'est pas le cas.

Le conseil municipal fixe alors la date de la prochaine réunion au 20 janvier.

Enfin, la séance est levée à 21h00.